

Discrimination.fr

Le nombre d'actes racistes augmente depuis 2017

14 septembre 2023



Le nombre d'**actes racistes enregistrés par la police et la gendarmerie** augmente en France. Selon le ministère de l'Intérieur, après une période de diminution, de 11 600 faits en 2015 à 8 900 en 2017, leur nombre est remonté à 12 500 en 2022. Les cas les plus graves, les crimes et délits, ont augmenté de 5 100 en 2017 à 6 555 en 2022, soit une hausse de 29 % [1] De son côté, le **nombre de condamnations par la justice pour acte à caractère raciste**, qui sanctionnent les cas les plus graves, augmente également depuis cinq ans. Il avait diminué entre 2008 et 2011 pour se stabiliser autour de 450 par an jusqu'à la fin des années 2010. Depuis 2018 (nouvelle série à compter de 2015), les condamnations ont plus que doublé, passant d'un peu plus de 600 par an à 1 380 en 2021.

Comme le note la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH), « *il convient de manier les chiffres, quels*

qu'ils soient, avec précaution et d'en relativiser la portée » [2] Les événements déclarés ne reflètent qu'une faible partie de la réalité. Le racisme au quotidien, « banal », est rarement enregistré par les forces de l'ordre car dans l'immense majorité des cas les victimes ne portent pas plainte. Pour partie, ces chiffres évoluent en fonction de l'activité des services de l'État, que ce soit la police, la gendarmerie ou la justice. Or, selon la CNCDDH, « *les agents de terrain (police, gendarmerie) sont de mieux en mieux formés et de plus en plus attentifs à la qualification de racisme des faits qu'ils enregistrent, ce qui peut être aussi un facteur d'augmentation des relevés* ».

Pour pallier ces difficultés de mesure des actes racistes, on peut aussi poser la question à la population. Depuis 2006, tous les ans, le ministère de l'Intérieur réalise une enquête – dite de « victimation » – dans laquelle il demande aux personnes interrogées [3]: « *avez-vous été victime d'injures ou de violences racistes ?* ». Le racisme représente entre 10 % et 15 % de l'ensemble des injures globalement proférées et 5 % à 7 % des violences physiques. Si l'on suit cet indicateur, les évolutions demeurent modestes. Le nombre de personnes victimes d'injures à caractère raciste a augmenté de 560 000 à 740 000 par an entre 2008 et 2013, puis il a nettement diminué pour revenir à 530 000 en 2018. Mesuré uniquement depuis 2011, le nombre de personnes se déclarant victimes de violences physiques à caractère raciste a été divisé par deux, d'un pic de 236 000 en 2012 à 114 000 en 2018. Malheureusement, ni l'Insee ni le ministère de l'Intérieur n'ont publié de données pour les dernières années [4]

Comme pour l'insécurité en général, quand une société est plus attentive à un phénomène social, elle fait ressortir des actes qui, hier, étaient passés sous silence. Il est possible que l'évolution actuelle des plaintes enregistrées résulte d'une plus grande attention à ces faits par les forces de l'ordre ou d'une meilleure (ou plutôt « moins mauvaise ») déclaration de la part des victimes. Il faudra attendre les prochains résultats des enquêtes de victimation pour statuer. Pour autant, l'ampleur des variations a de quoi inquiéter. Il est à craindre que les discours xénophobes tenus par certains responsables politiques, largement relayés sur les réseaux sociaux et une partie des médias, légitiment le passage à l'acte raciste. Si cette tendance se poursuivait, il s'agirait d'un profond recul pour la société française.

Lecture : en 2022, 6 555 crimes et délits à caractère raciste ont été enregistrés par la police et la gendarmerie.

Source : ministère de l'Intérieur – © Observatoire des inégalités

Lecture : 1 382 infractions ont été condamnées en tant qu'actes à caractère raciste en 2021.

Source : ministère de la Justice, CNCDDH – © Observatoire des inégalités

Personnes de 14 ans ou plus. **Lecture :** en 2018, 531 000 personnes de 14 ans ou plus ont été victimes d'injures racistes et 114 000 de violences physiques à caractère raciste, selon l'enquête de victimation du ministère de l'Intérieur.

Source : ministère de l'Intérieur – © Observatoire des inégalités

Extrait de « [Les actes à caractère raciste progressent en France depuis 2017](#) », Centre d'observation de la société, 9 août 2023.

[1] Voir « Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2022 », Interstats n° 57, ministère de l'Intérieur, mars 2023.

[2] *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, année 2022*, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Documentation française, juillet 2023.

[3] Il ne s'agit pas d'un simple sondage, mais d'une enquête de grande ampleur auprès d'un échantillon de 20 000 ménages représentatifs de l'ensemble de la population.

[4] Une nouvelle enquête a été mise en place en 2022. Ses résultats sont attendus pour fin 2023.

-
- Emplacement :
[Accueil](#) > [Analyse](#) >
 - Adresse de cet article : <http://discrimination.fr/nombre-actes-racistes>